

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUILLET 2021

**L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 20 juillet**, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 juillet 2021

Présents<sup>1</sup> : Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Nadine FIERLEJ, Jeanne-Marie RECH, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Jean-Luc DUPOUX, Yannick NINARD, Jean-Marc VERDIÉ, Bernard TANCOGNE, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Gérard PAUL, Claudine DANEZAN, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- M. Philippe DAGUES-BIÉ a donné procuration à Mme Nadine FIERLEJ
- 2- M. Mohammed EL HAMMOUMI a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH
- 3- M. Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Mme Jocelyne TRIAES
- 4- Mme Martine ROQUIGNY a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 5- Mme Delphine COLLIN, a donné procuration à M. Jean-Marc VERDIÉ
- 6- Mme Marylin VIDAL a donné procuration à M. Bernard TANCOGNE
- 7- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 8- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés : Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nicolas PANAVILLE, Lucien DOLAGBENU, Martine ROQUIGNY, Delphine COLLIN, Régine SAINTE-LIVRADE, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Josianne DELTEIL, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Absentes : Fabienne VITRICE et Brigitte HECKMANN-RADEGONDE

Assistaient également à la séance : M. Philippe CAPDEVILLE et Mme Martine MARTELOZZO

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

---

<sup>1</sup> Conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».

M. Gaëtan LONGO, maire de la commune de CLERMONT-SAVÈS, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, présente Mme Jeanne-Marie RECH, nouvelle conseillère communautaire suite à la démission de Mme Anne MAZAUDIER de sa fonction de conseillère municipale de FONTENILLES.

Il remercie M. LONGO et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. Jean-Claude DAROLLES est nommé secrétaire de séance.

# ORDRE DU JOUR

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>FONCTIONNEMENT INTERNE.....</b>	<b>4</b>
3.1.1	Délibération n° 115 - Adoption du rapport d'activités 2020 de la CCGT .....	4
3.1.2	Délibération n° 116 - Conventions relatives à la collecte et au traitement des déchets non ménagers au siège de la CCGT et à la piscine : mise en place de la redevance spéciale .....	4
3.1.3	SMAGV MANÉO.....	5
<b>4</b>	<b>RESSOURCES INTERNES.....</b>	<b>6</b>
4.1	FINANCES.....	6
4.1.1	Délibération n° 119 - Répartition du FPIC 2021 .....	6
4.2	RESSOURCES HUMAINES .....	7
4.2.1	Délibération n° 120 - Chargé de mission Petites Villes de Demain : création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet.....	7
<b>5</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>7</b>
5.1	Délibération n° 121 - Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées CO569 et CO589 : signature d'un protocole d'accord.....	7
5.2	Délibération n° 122 - ZAE de l'Espèche : annulation de l'attribution du lot n° 7 à la société LOUSAS.....	8
<b>6</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>8</b>
6.1	Local des pèlerins à l'ISLE-JOURDAIN.....	8
6.2	Sites touristiques.....	8
6.3	Chemin de randonnées.....	9
6.4	Tourisme en Gascogne Toulousaine.....	9
6.5	Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) .....	9
6.6	SCoT de Gascogne .....	10
6.7	Contrat départemental de développement (C2D) .....	10

# NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

## **1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021.

## **2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions à l'unanimité.

## **3 FONCTIONNEMENT INTERNE**

### 3.1.1 Délibération n° 115 - Adoption du rapport d'activités 2020 de la CCGT

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités 2020 de la CCGT joint en annexe de la délibération. Celui-ci sera transmis aux communes membres de l'EPCI<sup>2</sup>.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	24
Excusés	11
Absents :	2
Procurations :	8

#### **Vote**

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### 3.1.2 Délibération n° 116 - Conventions relatives à la collecte et au traitement des déchets non ménagers au siège de la CCGT et à la piscine : mise en place de la redevance spéciale

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité, d'adopter les deux conventions jointes en annexes de la délibération, d'autoriser le Président à les signer et de prévoir les crédits au budget primitif 2021 du budget principal.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	24
Excusés	11
Absents :	2
Procurations :	8

<sup>2</sup> EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

<b>Vote</b>	
Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### 3.1.3 SMAGV MANÉO

**3.1.3.1** Délibération n° 117 - Transfert de la compétence « Accompagnement social des gens du voyage » de l'aire d'accueil de l'ISLE-JOURDAIN au profit du SMAGV-MANÉO, au titre de la compétence optionnelle exercée par le SMAGV-MANÉO en vertu de ses statuts

Le Conseil communautaire décide l'unanimité d'autoriser :

- le transfert de la compétence optionnelle « Accompagnement Social gens du voyage » au SMAGV-MANÉO ;
- le Président à signer toutes les pièces afférentes au transfert de la compétence optionnelle « Accompagnement Social gens du voyage » au SMAGV-MANÉO.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	24
Excusés	11
Absents :	2
Procurations :	8

<b>Vote</b>	
Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

**3.1.3.2** Délibération n° 118 - Adoption du rapport d'activités 2020 du syndicat mixte MANÉO

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités 2020 du syndicat mixte MANÉO tel que présenté en annexe de la délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	24
Excusés	11
Absents :	2
Procurations :	8

<b>Vote</b>	
Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 4 RESSOURCES INTERNES

### 4.1 FINANCES

#### 4.1.1 Délibération n° 119 - Répartition du FPIC 2021

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité<sup>3</sup> :

- d'opter pour la répartition dérogatoire libre présentée ci-dessous,

	Pop DGF 2021	Pour mémoire : répartition de droit commun 2020	Pour mémoire : FPIC perçu en 2019	Pour mémoire : FPIC perçu en 2020	Répartition de droit commun 2021	Répartition dérogatoire libre
<b>FONTENILLES</b>	6 110	72 202	38 958	53 530	73 277	46 509
<b>AURADÉ</b>	698	11 598	7 609	9 919	11 326	8 472
<b>BEAUPUY</b>	210	2 727	1 988	2 209	2 972	2 248
<b>CASTILLON-SAVÈS</b>	354	6 160	3 184	5 140	5 972	3 622
<b>CLERMONT-SAVÈS</b>	369	5 524	2 772	4 357	6 091	3 228
<b>ENDOUFIELLE</b>	543	7 827	5 354	6 326	7 355	6 025
<b>FRÉGOUVILLE</b>	351	6 248	3 805	5 052	6 101	4 239
<b>ISLE-JOURDAIN</b>	9 358	139 006	70 305	106 156	140 092	81 870
<b>LIAS</b>	687	8 054	4 224	5 929	9 152	5 073
<b>MARESTAING</b>	333	5 591	2 818	4 590	5 598	3 230
<b>MONFERRAN-SAVÈS</b>	855	13 788	8 030	11 393	13 718	9 087
<b>PUJAUDRAN</b>	1 593	26 538	16 722	21 680	25 993	18 691
<b>RAZENGUES</b>	256	4 237	2 343	3 553	4 174	2 659
<b>SÉGOUFIELLE</b>	1 205	25 766	15 611	21 269	27 244	17 100
<b>Total communes</b>	<b>22 922</b>	<b>335 266</b>	<b>183 723</b>	<b>261 104</b>	<b>339 065</b>	<b>212 053</b>
<b>CCGT</b>	<b>22 922</b>	<b>247 211</b>	<b>358 998</b>	<b>321 374</b>	<b>260 304</b>	<b>387 316</b>
<b>Total ensemble interco</b>		<b>582 477</b>	<b>542 721</b>	<b>582 478</b>	<b>599 369</b>	<b>599 369</b>

- d'approuver les montants inscrits sur la fiche d'information,
- d'indiquer que ces modalités de répartition ne s'appliquent que pour l'année 2021.

Nombre de conseillers : 37  
Conseillers en exercice : 37  
Présents : 24  
Excusés : 11  
Absents : 2  
Procurations : 8

<sup>3</sup> L'article L. 2121-20 du CGCT précise que « les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés ». C'est donc la notion de « suffrage exprimé » qui exclut de comptabiliser le nombre de personnes qui se sont abstenues ou qui n'ont pas pris part au vote.

**Une délibération est ainsi acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.**

<b>Vote</b>		
Favorables :	31	
Défavorables :	0	
Abstention :	1	M. PAUL
Non votants :	0	

## 4.2 RESSOURCES HUMAINES

### 4.2.1 Délibération n° 120 - Chargé de mission Petites Villes de Demain : création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer, à compter du 01/11/2021, un emploi non permanent, au grade d'attaché territorial ou de rédacteur territorial relevant des catégories A et B, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une durée de 18 mois
- d'autoriser Monsieur le Président à demander une subvention à l'État, liée aux charges salariales du chargé de mission PVD, comme indiqué dans la convention d'adhésion au programme national « Petites villes de demain »

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	24
Excusés	11
Absents :	2
Procurations :	8

<b>Vote</b>	
Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 5.1 **Délibération n° 121 - Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées CO569 et CO589 : signature d'un protocole d'accord**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser M. le Président à signer le protocole transactionnel présenté et l'acte notarié afférent à cette servitude.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	24
Excusés	11
Absents :	2
Procurations :	8

<b>Vote</b>	
Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 5.2 Délibération n° 122 - ZAE de l'Espèche : annulation de l'attribution du lot n° 7 à la société LOUSAS

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'annuler l'attribution du lot n° 7 de la ZAE de l'Espèche à la société LOUSAS.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	24
Excusés :	11
Absents :	2
Procurations :	8

### Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 6 QUESTIONS DIVERSES

### 6.1 Local des pèlerins à l'ISLE-JOURDAIN

M. PÉTRUS informe l'assemblée que 2021 est une année Jacquaire et indique qu'une manifestation est organisée le 25/07/2021 à l'ISLE-JOURDAIN. Il interroge le président sur la fermeture du local des pèlerins en cette période.

M. IDRAC répond que le local est ouvert.

### 6.2 Sites touristiques

M. PÉTRUS propose qu'un état des lieux des sites touristiques ouverts au public soit réalisé au sein de l'ÉPIC OTGT<sup>4</sup> afin de recenser ceux qui pourraient représenter un danger (accessibilité, Covid-19).

M. IDRAC répond que tous les lieux répondent, à sa connaissance, aux normes.

Mme TERRASSON ajoute que les ERP<sup>5</sup> sont soumis à une réglementation stricte. Elle précise qu'un suivi régulier est fait par les services de la préfecture du Gers et du service départemental d'incendie et de secours du Gers (SDIS 32). Elle indique qu'en période de crise sanitaire les consignes sont claires avec la publication des décrets.

M. NINARD spécifie que les ERP sont sous l'autorité du préfet du Gers et du maire. L'accessibilité est à dissocier des conditions sanitaires.

Mme ABADIE fait remarquer que la région Occitanie peut accompagner cette démarche et qu'une réflexion peut être menée au sein de l'ÉPIC OTGT afin de développer le secteur du tourisme en Gascogne Toulousaine.

<sup>4</sup> EPIC OTGT = Établissement public à caractère industriel et commercial de l'office de tourisme de la Gascogne Toulousaine

<sup>5</sup> ERP = Établissement recevant du public

### **6.3 Chemin de randonnées**

M. PAUL rappelle à l'assemblée qu'une réunion sur les chemins de randonnées avait été organisée par la chargée de missions « Développement durable et mobilité ». Il indique qu'à ce jour aucun retour n'a été fait.

Mme TOURNIÉ répond que cette mission fait partie de la feuille de route du technicien recruté dès septembre.

Mme ABADIE fait part à l'assemblée qu'un accompagnement est nécessaire sur l'entretien des chemins de randonnées. Elle précise qu'elle met à disposition les agents communaux pour les chemins communaux.

M. PÉTRUS fait remarquer que les bénévoles qui animent ces chemins sont en souffrance par manque de moyens humains, techniques et financiers.

M. PAQUIN souligne que la compétence est communale.

M. PAUL spécifie que 8 chemins de randonnées son dénombrés sur la commune de LIAS et que leur entretien est volumineux. Il est nécessaire d'entrevoir une solution intercommunale durable pour continuer à bénéficier de ces sentiers.

Mme TOURNIÉ indique que le sujet avait été évoqué en Bureau et en conseil communautaire. Différents scénarios avaient été proposés. Le choix qui avait été fait alors était que les communes gèreraient l'entretien.

M. TOUNTEVICH fait remarquer que la population est en attente. Des moyens techniques et une aide financière sont peut-être à prévoir.

Mme ABADIE ajoute que des moyens humains sont également indispensables.

M. PAUL propose que des devis soient demandés pour l'achat d'un tracteur communautaire.

Mme TERRASSON répond que cela peut s'envisager.

M. IDRAC propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Bureau.

### **6.4 Tourisme en Gascogne Toulousaine**

M. PÉTRUS fait part à l'assemblée que des saisonniers, recrutés par l'OTGT, ouvraient un stand le samedi matin au marché de l'ISLE-JOURDAIN, pendant la période estivale, pour promouvoir le tourisme en Gascogne Toulousaine. Il s'étonne de ne plus voir ce stand.

M. IDRAC confirme que les 2 saisonniers ont bien été recrutés.

### **6.5 Règlement local de publicité intercommunal (RLPI)**

M. PAUL interroge sur la mise en route en 2020 du RPLI financé par l'État.

M. LONGO répond que l'étude est quasiment achevée. La relance a été faite en même temps que le PLUiH.

## 6.6 SCoT de Gascogne

M. LONGO fait part à l'assemblée de la validation de la prorogation du SCoT de Gascogne.

## 6.7 Contrat départemental de développement (C2D)

M. PAUL demande la signature d'une nouvelle convention avec le département du Gers dans le cadre du C2D pour le projet de l'école à LIAS dont la création d'une classe « Autiste » à la maternelle.

Mme SOUKRI-CARAYOL précise que le C2D est devenu le Fonds<sup>6</sup> départemental de développement (F2D). Des nouvelles dispositions ont été mises en place pour la période 2021-2027 sur le même rythme que la DETR<sup>7</sup>.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 14 septembre 2021, à 18 h 30, à MONFERRAN-SAVÈS.

La séance est levée à 20 h 16.

Ce compte-rendu a été affiché le 27/07/2021.

*Le Président,*



Francis IDRAC

---

<sup>6</sup> F2D : c'est un fonds réservé aux projets des communautés de communes (ou d'agglomération), qui donne lieu à la conclusion d'une nouvelle génération de contrats 2021-2027 et à des subventions dans le cadre d'une enveloppe annuelle non territorialisée.

La date butoir de dépôt des dossiers est fixée au 31 janvier de chaque année.

<sup>7</sup> DETR = Dotation d'équipement des territoires ruraux